



En collaboration avec le Retriever Club Suisse, le Rhodesian Ridgeback Club Suisse, le Lagotto Romagnolo Club Suisse et le Barbet Club Suisse, nous sommes heureux de vous présenter un nouveau Show CAC le **Dog Show Project 2018** Swiss Dog Arena CH-Münsingen (Berne)

<http://swissdogarena.ch/>

### **Le comité d'organisation du Dog Show Project 18.3.2018**

Michael Gruber, Retriever Club Suisse  
Thomas Schär, Retriever Club Suisse  
Melanie Tukker, Retriever Club Suisse  
Martina Wenk-Grossmann, Retriever Club Suisse  
Manuela Schär, Retriever Club Suisse  
Maria Antich, Retriever Club Suisse  
Sarah Weibel, Retriever Club Suisse

Jacqueline Egger, Lagotto Club Suisse

Sylvia Richner, Barbet Club Suisse  
Renate Zuber, Barbet Club Suisse

Jürg Fluri, Rhodesian Ridgeback Club Suisse  
Raffaella Küpfer, Rhodesian Ridgeback Club Suisse  
Katharina Cafourek, Rhodesian Ridgeback Club Suisse

### **Nos juges**

Golden Retriever: Hilary Male (Malenbrook, UK)  
Labrador Retriever: Frank Gilroy (Claychalk, UK)  
Flatcoated Retriever: Jan Egginton (Pajanbeck, UK)  
Chesapeake Bay Retriever: Gitte Finnich Pedersen (Olympos, DK)  
Curly coated Retriever: Gitte Finnich Pedersen (Olympos, DK)  
Nova Scotia Duck Tolling Retriever: Gitte Finnich Pedersen (Olympos, DK)

Lagotto Romagnolo: Domenico Di Matteo (IT)  
Barbet: Rosemarie Wild (Toopines, CH)  
Rhodesian Ridgeback: Julie Bates (Gunthwaite, UK)

## **Clôture des inscriptions:**

Les inscriptions sont prises sur le portail en ligne [www.onlinedogshows.eu](http://www.onlinedogshows.eu)

1<sup>ère</sup> clôture des inscriptions : 12.2.2018

2<sup>e</sup> clôture des inscriptions : 5.3.2018

Frais d'inscription, 1<sup>ère</sup> clôture des inscriptions :

1<sup>er</sup> chien : CHF 55.-/EU 50.-

2<sup>e</sup> chien : CHF 40.-/EU 36.-

tout chien supplémentaire

du même propriétaire : CHF 30.-/EU 27.-

classe chiots et vétérans : CHF 25.-/EU 23.-

Frais d'inscription, 2<sup>e</sup> clôture des inscriptions

1<sup>er</sup> chien : CHF 70.-/EU 64.-

2<sup>e</sup> chien : CHF 50.-/EU 45.-

tout chien supplémentaire

du même propriétaire : CHF 40.-/EU 36.-

classe chiots et vétérans : CHF 25.-/EU 23.-

## **Répartition des classes**

Classe chiots: 3-6 mois

Classe très jeune: 6-9 mois

Classe jeune: 9-18 mois

Classe intermédiaire: 15-24 mois

Classe ouverte: 15 mois et plus

Classe chiens de travail: 15 mois et plus

Classe champion : 15 mois et plus

Classe vétérans : 8 ans et plus

Hors concours: 9 mois et plus

## **Ringtraining**

Il est conseillé de suivre un cours de Ringtraining. Les dates sont publiées sur la page d'accueil du Retriever Club Suisse [RCS www.retriever.ch](http://www.retriever.ch).

## **Programme de la journée**

Dès 07.30 h

Admission des chiens

10.00 h

Début des jugements

Chesapeake Bay, Curly Coated, Nova Scotia Duck Tolling Retriever

Mâles et immédiatement après femelles de toutes les classes

Golden Retriever

Mâles et immédiatement après femelles de toutes les classes

Labrador Retriever

Mâles et immédiatement après femelles de toutes les classes

Flatcoated Retriever

Mâles et immédiatement après femelles de toutes les classes

Rhodesian

Mâles et immédiatement après femelles de toutes les classes

Lagotto Romagnolo

Mâles et immédiatement après femelles de toutes les classes

Barbet

Mâles et immédiatement après femelles de toutes les classes

16.00 h

Programme du ring d'honneur

**Changements de programme réservé (Faites attention à la confirmation d'inscription)**

## Règlement d'exposition

1. L'exposition est conduite selon le règlement d'exposition et le AB/AR de la SCS. Ceux-ci peuvent être obtenus directement auprès du secrétariat de la SCS, Postfach 8276, 3001 Bern (ou téléchargés sur le site web de la SCS en format PDF [www.skg.ch](http://www.skg.ch)). CAC et ResCAC sont attribués selon les dispositions de la SCS.
2. Après la 2<sup>e</sup> clôture d'inscription l'exposant est informé si son (ses) chien(s), est (sont) accepté(s) ou refusé(s). Tous les papiers d'exposition nécessaires doivent être remis en mains propres au secrétariat le jour de l'exposition.
3. La direction de l'exposition assure les chiens exposés contre les lésions par feu ou explosion (max. Fr. 2'000.–); mais elle n'assume aucune responsabilité pour d'autres dommages ou préjudices (vols, fugue, blessures, etc).
4. En envoyant le bulletin d'inscription le détenteur de l'animal s'engage à payer les taxes. Il déclare connaître le règlement d'exposition et le AB/AR de la SCS.
5. L'inscription d'un même chien dans plusieurs classes n'est pas autorisée.
6. Chaque inscription doit être accompagnée d'une photocopie du pedigree.  
**Classe champion** : photocopie de la carte de champion  
**Classe de chien de travail**: photocopie du formulaire prescrit par la FCI.
7. **Arrangement des chiens**  
Il est interdit de recourir au peigne et à la brosse pour arranger les chiens d'une manière exagérée. Il est de même interdit de tenir le chien à une potence. Le bandage ou le tressage du poil est interdit dans l'exposition.
8. **Restrictions à l'introduction de chiens**  
L'introduction de chiots de moins de trois mois est interdite en règle générale. L'introduction de chiots de trois à six mois n'est autorisée que si la preuve écrite de la vaccination complète peut-être fournie (au moyen du passeport pour animaux ou du carnet de vaccination). Il est interdit d'introduire dans l'enceinte de l'exposition des chiens de n'importe quel âge, non inscrits à l'exposition, dans le but de les vendre.
9. **Vaccinations**  
**Exposants venant de Suisse:**  
L'obligation de vaccination contre la rage a été levée. Cependant, pour la protection de votre chien, nous vous recommandons de le faire vacciner contre la rage, la maladie de Carré, l'hépatite, la leptospirose, la parvovirose et la toux du chenil.  
**Exposants venant de l'étranger:** Veuillez faire attention aux conditions d'entrée en Suisse. La preuve vétérinaire de vaccination contre la rage est absolument nécessaire à la frontière. La vaccination doit avoir lieu au moins 21 jours avant le passage de la frontière et correspondre aux dispositions du fabricant.
10. **Règles de comportement**  
Il n'y a pas de boxes à disposition. Les chiens doivent être tenus en laisse sur tout l'espace de l'exposition.  
Veuillez faire en sorte que le terrain ne soit pas souillé. Des endroits prévus pour les besoins, des poubelles et des sacs à déjections canines sont à disposition.
11. **Classe vétérans**  
Dans la classe vétérans il est autorisé de présenter des mâles castrés
12. **Colliers et laisses**  
L'utilisation de colliers étrangleurs et de laisses sans stop est interdite en Suisse.